



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	15	<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>	
Présents	14		
Votants	15		
<u>Date de convocation</u>		<u>Présents</u>	Mmes CHANTREAU, COURTOIS, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD
09/09/2022			MM. GEAY, SAEZ, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, TURBAT, FERRISSE
<u>Date d'affichage</u>		<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme TESSIER (pouvoir à Mme PETIT)
21/09/2022			Formant la majorité des membres en exercice
		<u>Secrétaire de séance</u>	Patrick TURBAT

I – ADMINISTRATION GENERALE

Délibération N° 2022-09-D1

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2022

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2022.

II- FINANCES

Délibération N° 2022-09-D2

2. Admission en non-valeur des pièces irrécouvrables

Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder aux recouvrements suivants :

- du titre n°75 émis par la collectivité de Saint-Ouen-les-vignes sur l'exercice 2015 et correspondant à la facturation de repas de cantine pour un montant de 6€54
- du titre n°167 émis par la collectivité de Saint-Ouen-les-vignes sur l'exercice 2020 et correspondant à la facturation d'un bail emphytéotique pour un montant de 1 €.

Ces montants étant inférieurs aux seuils de poursuite, Madame le Comptable public demande que la collectivité procède à l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 7,54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADMETTRE EN NON VALEUR** la somme de 7,54 €,
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 6542 – créances éteintes

Délibération N° 2022-09-D3

3. Avenant n° 2 au contrat RESTORIA - passage à 4 éléments

Par délibérations des 5 et 20 juillet 2022, le conseil municipal a procédé au vote de la tarification des repas de cantine aux familles et à l'approbation d'un avenant prévoyant l'augmentation de la prestation de livraison de repas par la société RESTORIA en février 2022 puis septembre 2022.

Le conseil avait alors précisé qu'il étudierait les pistes d'économies dont l'une d'elles était de passer de 5 à 4 éléments.

Cette option permet d'économiser 21 centimes par repas en veillant à répartir les grammages requis par tranches d'âge sur les différents éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2 avec la société RESTORIA dont l'objet consiste à passer de 5 à 4 éléments : sélection 2
Les tarifs de prestation sont les suivants :

4 éléments	Maternelles		Primaires	
	HT	TTC	HT	TTC
Entrée potage	0,230 €	0,243 €	0,230 €	0,243 €
Plat protidique	1,612 €	1,701 €	1,698 €	1,791 €
Accompagnement	0,487 €	0,514 €	0,541 €	0,571 €
Fromage/laitage ou dessert	0,230 €	0,243 €	0,230 €	0,243 €
Total	2,559 €	2,700 €	2,699 €	2,847 €
Pique-nique salade			2,910 €	3,070 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat du 19 juillet 2021

Délibération N° 2022-09-D4

4. Vente de la débroussailleuse PUBERT

La commune possède une débroussailleuse de marque PUBERT acquise en mai 2018 pour la somme de 2981.70 €

Cette débroussailleuse ne répond plus aux besoins des services techniques et peut donc être vendue.

Une annonce a été passée le 5 juillet au prix de 2 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **FIXER** le prix pour la vente de la débroussailleuse PUBERT à 2 000 €.
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la vente de la débroussailleuse.

III – ENFANCE-JEUNESSE

Délibération N° 2022-09-D5

5. Révision de la grille tarifaire cantine 2022-2023

Par délibérations des 23 mars et 17 mai 2022, la commune de Saint-Ouen-les-Vignes a instauré la tarification sociale dans le restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 3 ans en conventionnant avec l'Etat.

Il s'avère que cette convention prévoit, une aide de l'Etat de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€,

dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

Il convient par conséquent de modifier les délibérations 2022.03.D6 et 2022.05.D8 afin de limiter les tranches éligibles à un quotient familial de 1 000 € (et non 1 200 € comme le prévoyaient lesdites délibérations).

Quotient familial	Coût du repas
Inférieur à 800	0,80 €
Entre 800 et 1 000	1 €
Supérieur à 1 000	3,75 € pour les maternelles 3,90 € pour les primaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2022

IV – BATIMENTS

Délibération N° 2022-09-D6

6. Rénovation énergétique du préfabriqué de l'école - Réponse à l'appel à projet sobriété énergétique du SIEIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2022-12 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Saint-Ouen-les-Vignes souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du préfabriqué de l'école ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	100 000 €	ETAT (DETR 2022) notifié	34 484 €
MOE-SPS-CT-contrôles réglementaires	15 000€	CAF	25 000 €
		SIEIL	30 000€
		Autofinancement (dont 25 000 € prêt CAF)	25 516
TOTAL	115 000€	TOTAL	115 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE REpondre** à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique du préfabriqué de l'école communale
- **DE S'ENGAGER** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **DE S'ASSURER** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **D'AUTORISER LE SIEIL** à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

IV - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Objet	Décision	Coût TTC	Date
2022/003	Choix du cabinet pour la réalisation d'une étude thermique	INGE CONSULT - Parcay meslay	720,00 €	12/07/2022
2022/004	Choix du prestataire pour la mission SPS dans le cadre de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique	ACP2S - Bléré	1 455,30 €	16/08/2022
2022/005	Acquisition d'une lame de mulching pour le tracteur KUBOTA	RABOT FRERES - Amboise	925,54 €	20/08/2022
2022/006	Choix du prestataire pour la mission de diagnostic amiante et plomb dans le cadre de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique	SOCOTEC DIAGNOSTIC - Saint-Avertin	768,00 €	20/08/2022

V - QUESTIONS DIVERSES

1/ Evolution budgétaire de la masse salariale

- Réalisé 2021 : 300 000 €
- Masse salariale prévue au budget 2022 : 307 000 €
- Réalisé prévisionnel 2022 : 277 300€
 - Les augmentations :
 - Régularisations des NBI + 18 011 € (dont 12 909 € de remboursement d'arriérés)
 - Evolutions du point d'indice au 1^{er} juillet + augmentation du SMIC au 1^{er} mai + avancement d'ancienneté exceptionnel d'un an : + 6 105 €
 - Les diminutions :
 - Passage d'un agent en congés longue durée à demi-traitement à partir du 13 septembre : -5 345 €
 - Non remplacement de l'agent des ST au 1^{er} juillet : - 15 216
 - Non remplacement de l'agent cantine auprès des petits : -868 €
- Budget élus 2022 : 42 800 €
- Réalisé élus prévisionnel 2022 : 43 545
 - Evolutions du point d'indice au 1^{er} juillet : + 748 €
- Prévisionnel 2023 – masse salariale (266 100 € : avec ST plein temps au 1^{er} avril) et élus (44 294 €)

2/ Sécurité rue de la Montagne

Proposition d'une réunion publique avec les riverains

3/ Les Huraudières

Etude de la demande de travaux des habitants des Huraudières

4/ Point sur les travaux en cours

- La Communauté de communes a été sollicitée sur la réception du bicouche rue de la Fontenelle
- Les travaux de reprise des marches de l'ancien cimetière réalisés par la société Paysage du Plessis ont été réceptionnés.
- L'entreprise chargée de réaliser la grille de protection du moulin est sous scellée. La grille aurait néanmoins été fabriquée. La commune cherche à le contacter pour en avoir confirmation, la récupérer et la payer le cas échéant.
- Les jeux de l'Île sont commandés et la Sté FSP va envoyer un devis pour l'implantation.
- L'APD de l'extension de la boulangerie est validé. La Communauté de Communes demande si la commune peut mettre à disposition des espaces communs pour les entreprises qui réaliseront les travaux. Après étude ce ne sera pas possible.
- La société BMS va configurer les PC de l'école pour la mise en réseau.
- Une réunion va être programmée pour étudier les pistes d'économies et établir un plan de sobriété énergétique qui fera l'objet d'une approbation en conseil.
- Des négociations sont en cours pour le câblage en souterrain (rue de la Clarcière) de l'antenne Orange.

5/ CCVA-retour sur les réflexions en cours concernant le pacte financier et fiscal

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par la CCVA à chacun des maires et listant les coûts portés par la CCVA pour chacune des communes. M. le Maire s'interroge sur l'objectif de ce courrier dont la liste est non exhaustive et très maladroite. Il demandera des explications à la CCVA lors de la conférence des Maires.

Le 31 août dernier les Vice-Président(e)s de la CCVA se sont réunis, en une journée de séminaire afin d'aborder le plan de sauvegarde des finances de la Communauté de communes. Cette journée avait pour objectif de trouver des marges de manœuvre financières sous l'angle des compétences. Les choix opérés seront présentés lors de la prochaine Conférence des Maires.

Lors de ce séminaire il a été décidé de mettre en place des groupes de travail « flash » ouverts aux Maires (qui ne nécessiteront pas plus de 2 à 3 réunions maximum d'ici la fin octobre), sur 4 thématiques méritant des travaux approfondis en petits groupes :

- GT 1. L'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes
- GT 2. Le devenir de la compétence voirie
- GT 3. Choix d'optimisation du patrimoine communautaire – Suites du diagnostic
- GT 4. Bâtir un règlement de fonds de concours.

Une commission générale sera organisée

6/ Absence du Maire

Absences du 26 septembre au 14 octobre inclus

7/Absence de la Directrice d'Ecole

Congés maladie jusqu'au 31 octobre, Elle est remplacée par Mme Forrez à la direction.

8/Possibilité de devenir structure d'accueil d'un TIG (travaux d'intérêt général) sur la commune

Cela nécessite un tuteur et doit correspondre à un besoin sur la commune. La question va être étudiée.

9/ Lancement de l'étude mobilité douce et active par la CCVA.

Une enquête lancée du 22 septembre au 18 novembre 2022 auprès des habitants du Val d'Amboise pour contribuer à l'élaboration du schéma des mobilités actives et du plan de mobilité durable et alternative.

Parallèlement les citoyens sont appelés à passer à l'action en sillonnant le territoire à pied ou à vélo et en partager leurs commentaires sur les aménagements cyclables ou piétons existant. 20 vélos à assistance électrique sont prêtés aux candidats qui en font la demande.

Enfin les habitants sont invités à participer à une cartopartie afin d'évaluer les aménagements favorables aux mobilités actives et durables.

10/demande du Food Truck chez Bubu pour être relié à l'électricité
Une étude est à mener pour relier le parking. Cela paraît coûteux.

11/ ciné débat


Ciné débat sur la distribution et gestion de l'eau : « la dernière goutte » le vendredi 23 septembre 20h30 au ciné A d'Amboise

Levée de séance à 23h20

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2022

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2022-09-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2022	Unanimité
2022-09-D2	Admission en non-valeur des pièces irrécouvrables	Unanimité
2022-09-D3	Avenant n° 2 au contrat RESTORIA - passage à 4 éléments	Unanimité
2022-09-D4	Vente de la débroussailleuse PUBERT	Unanimité
2022-09-D5	Révision de la grille tarifaire cantine 2022-2023	Unanimité
2022-09-D6	Rénovation énergétique du préfabriqué de l'école - Réponse à l'appel à projet sobriété énergétique du SIEIL	Unanimité

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	DENIAU Philippe	
Secrétaire de séance	M.	TURBAT Patrick	